

**13.430 n Iv. pa. Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine : procédure de consultation**

Monsieur le président,

En substance le Canton de Neuchâtel se rallie pleinement à l'argumentaire de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), qui vous a été communiqué à la fin du mois d'août 2018.

Le législateur a souhaité instaurer un système de « mise à l'essai » pour les condamnés par l'octroi d'allègements sous différentes formes, en conformité avec les recommandations internationales. Il a ainsi visé à la resocialisation par, entre autres, une priorisation de la libération conditionnelle ou des placements en milieu ouvert, ce qui ne pourrait plus rester la règle mais deviendrait une exception suite à la mise en place d'une telle responsabilité causale.

De plus, une charge de travail pour les acteurs de la chaîne pénale et une augmentation des coûts de gestion (en particulier une augmentation des coûts des journées de détention) devraient être assumées par les cantons et seraient peu compris par les justiciables qui identifieraient systématiquement l'État comme responsable en cas de récidive d'un auteur condamné, ce qui ne nous semble très peu opportun.

Les risques en lien avec l'instauration d'une responsabilité de l'État, indépendamment du fait que les employé-es aient commis une acte illicite ou une faute, pour ce qui est des décisions de mise en liberté conditionnelle et d'allègement de l'exécution des peines et des mesures, nous semblent donc majeurs tant pour la sécurité du droit que la crédibilité des autorités cantonales.

Le Canton de Neuchâtel estime ainsi que l'instauration d'une telle responsabilité de l'État n'est pas soutenable.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 29 août 2018

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND